Économisez jusqu'à

50%

Présentez ce bon de réduction dans un établissement de Purolator avant le 31 janvier 2023 pour obtenir un rabais de 40 % sur vos envois à destination du Canada ou de 50 % sur vos envois à destination des États-Unis et internationaux.

* Certaines modalités, conditions et restrictions géographiques s'appliquent (y compris des restrictions sur la garantie selon les points d'origine et de destination, ainsi que sur la garantie de remboursement). Dans la plupart des cas, la fin de journée signifie 21 h. Pour certaines destinations canadiennes, la livraison se fera le jour précisé par Purolator. Consultez les Modalités et conditions de service de Purolator à l'adresse www.purolator.com/fr/modalites-et-conditions-de-service pour obtenir tous les détails.

L'offre est valide jusqu'au 31 janvier 2023. Le rabais s'applique à tous les envois Purolator ExpressMD et Purolator RoutierMC expédiés au Canada, aux É.-U. et à l'international. La promotion est valide uniquement dans les centres d'expédition et les Arrêts rapides mobiles de Purolator ainsi qu'à certains emplacements Arrêt rapide urbain pour les envois payés au comptant, par carte de débit ou par carte de crédit. Les magasins Bureau en Gros, Michaels et les agents autorisés de Purolator sont exclus de cette offre. Le rabais s'applique sur les tarifs courants de Purolator publiés sur le site purolator.com/tarifs. Il ne s'applique pas sur les taxes, les services spéciaux, les frais administratifs et les suppléments. L'offre n'a aucune valeur monétaire et ne peut pas être combinée à aucun autre rabais, offre, promotion ou bon de réduction de Purolator. Elle n'est pas valide rétroactivement.

Les reproductions, les copies et les facsimilés ne seront pas acceptés. Les bons de réduction doivent être montrés et remis au moment de l'achat. Vous êtes entièrement responsable du bon de réduction. Purolator n'est pas responsable des bons de réduction perdus, volés, endommagés ou expirés. Limite d'un bon de réduction par client par envoi.

